

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2013

Présents : F.DIAZ, F.BROSSE, M.PIEGAY, C.CROZIER, E.CARRA, J-P.THORAL, C.FROMONT, F.MARDUEL, A.CARRA, J-Y.BOUCHUT, P.PIECHON.

Absente : C.GONCALVES.

Désignation d'un secrétaire de séance : P. PIECHON.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 novembre 2012 :

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

Ajout d'une délibération avenant travaux pour école primaire.

Débat pour projet PADD :

Ce projet a été présenté le 14 janvier 2013 aux personnes publiques associées.

La présentation s'est bien passée, juste quelques petites remarques du SOL sur certaines tournures de phrases qui ont été modifiées.

Thématiques du PADD d'après les directives du SOL :

- Densification du centre bourg :

Environ une centaine d'habitants prévus d'ici 2025 (soit une augmentation de 0.8 %/an), il faut pour cela assurer un rythme de construction de 8 logements par an afin de pouvoir accueillir ces nouveaux habitants.

Ce qui représente 60 logements à l'horizon 2020.

Il faut cependant prioriser l'aménagement du bâti existant.

Il faut aussi préserver un caractère rural, l'authenticité des hameaux et l'architecture traditionnelle avec des surfaces aménageables limitées.

Il faut également organiser le développement du bourg, garder son promontoire et éviter les constructions autour pour privilégier et conserver la vue.

20 à 25 logements par hectare sont prévus.

20 logements sociaux doivent être créés d'ici 2020 plus 6 logements d'ici 2025.

Un parc de logements diversifiés avec :

-maximum 40 % de logements individuels

-minimum 35 % de logements groupés

-minimum 25 % d'habitats collectifs

En évitant toutefois une trop grande division parcellaire pour suivre un développement urbain modéré et progressif.

Franck MARDUEL : dit qu'en matière de logements sociaux et de logements pour les jeunes, il serait intéressant d'avoir un patrimoine communal plutôt que d'avoir à faire à un investisseur extérieur.

- Conforter la position de centralité du bourg :

Pour cela, il faut pérenniser les commerces et affirmer la vocation commerciale de la placette et de la place de l'église.

Il faut aussi favoriser l'accueil d'artisan à Rontalon, la mairie a d'ailleurs reçu des demandes.

Il faut éventuellement faire une demande auprès de la COPAMO pour réaliser un petit hameau d'entreprises.

Il faut de plus prévoir le développement du pôle équipements avec un espace de loisirs du côté des lotissements.

Aménager la voirie et le parking desservant le Centre de Loisirs, étendre le parking des randonneurs et aménager le jardin public. Prévoir un parking en entrée du village pour un espace de mixité sociale.

Permettre le maintien de la zone artisanale de Fondrieu.

Et préserver des parcs privés et publics pour favoriser des espaces de respiration.

- Maintenir un cadre de vie rural villageois :

En maintenant les 35 exploitations et en préservant le cadre rural des hameaux.

En préservant aussi les hameaux ayant perdu leur vocation agricole, en empêchant qu'ils tombent en ruine et en évitant toutefois la construction de trop de logements.

En favorisant le développement de la communication : réseau internet et téléphonie mobile.

- Préserver et mettre en valeur la richesse agricole du territoire :

Pour cela permettre l'accueil de nouveaux exploitants et favoriser la location agricole des hameaux.

Préserver les terres à vocation agricoles (PENAP).

Conserver les principaux espaces boisés, les cours d'eau et prendre en compte les risques et les nuisances.

Mettre en valeur le petit patrimoine et le patrimoine naturel.

Développer le tourisme vert.

Préserver les terres autour du bourg et les cônes de vue.

Enfin mettre en valeur les sentiers pédestres.

Pas de questions à la suite de cette présentation, la majorité des membres du conseil ayant travaillé dessus.

Question de Matthieu PIEGAY : est ce que les terrains constructibles ne le seront plus ? Certains resteront constructibles mais à plus long terme.

Il ne restera plus que 2 ha et demi constructibles au lieu de 10 à l'heure actuelle.

Le PLU devrait être mis en application en novembre 2013.

Monsieur le Maire lit le modèle de délibération à prendre par le conseil municipal.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité de prendre cette délibération.

Autorisation de signature de la convention de fourrière avec la SPA :

Cette convention prévoit une prise en charge des animaux errants et des cadavres de chiens et chats sur la commune pour un coût de 0,32 € par habitants soit un total de 374,72 € pour 1171 habitants.

L'équipe municipale autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération de principe pour le remplacement des agents malades :

Pour l'instant un CDD d'un mois a été mis en place pour le remplacement d'Irène, il faudra le renouveler, cette délibération permettra de simplifier la procédure.

Les membres du conseil votent à l'unanimité pour l'actualisation de cette délibération.

Délibération sur les avenants aux marchés de travaux de l'école primaire :

Les opérations préalables à la réception des travaux de l'école primaire a eu lieu le 21 janvier dernier, il reste cependant quelques petits travaux de finitions qui seront réalisés dans un court délai : panneaux acoustiques, porte manteaux, etc.

NUMERO LOT	CORPS ETAT	NOM ENTREPRISE	MONTANT TOTAL HT DU MARCHE DE BASE	MONTANT HT AVENANT N° 1	NOUVEAU MONTANT HT DES MARCHES
1	MACONNERIEE	TIXIER	47 085,00 €	4 080,00 €	51 165,00 €
4	PLATERIE PEINTURE	LARDY	56 687,40 €	7 005,00 €	63 692,40 €
7	SOLS SOUPLES	SOLS MODERNES	17 403,72 €	-3 415,57 €	13 988,15 €
9	ELECTRICITE	SARL ECOL	25 327,00 €	-545,60 €	24 781,40 €
10	CHAUFFAGE VMC	BONNIER ET FILS	33 700,00 €	2 260,00 €	35 960,00 €
11	SERRURERIE	VIVIER	32 074,42 €	-7 930,00 €	24 144,42 €

Vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer ces avenants.

Compte-rendu des commissions :

Commission jeunesse - Matthieu PIEGAY : Tout ce passe bien, environ 40 jeunes adhèrent à l'espace jeune, Romain met en place beaucoup d'activités pour dynamiser le local de Rontalon. Le vendredi soir environ 10 à 15 jeunes participent au goûter qu'il organise.

Il serait bien d'organiser une réunion avec les familles pour parler d'un mode de garde éventuel avec repas le mercredi plutôt qu'un accueil ouvert.

Une nouvelle association à Rontalon : la FCR, Football Club Rontalon qui jouera à Thurins, notre commune participera aux frais d'éclairage du terrain. Son président est Cyril FALLY des Ravières.

Suite à notre rencontre, je souhaiterais que la Mairie leur donne cette année une subvention d'encouragement pour la première année.

Conseil Municipal d'Enfants :

Nous redémarrons sur une nouvelle édition en communiquant davantage sur les projets avec les enseignants. Rendez-vous le 2 février avec les parents et les enfants qui souhaitent se présenter.

Bâtiments-Jean-Yves BOUCHUT :

Les spots du clocher vont être réglés.

Commission bâtiments le 4 février à 20h30.

Questions diverses :

Il faudrait que la commission finance organise une réunion pour le débat d'orientation budgétaire.

Culture et Traditions demande la gratuité de la salle des fêtes pour l'exposition qu'ils organisent les 16 et 17 février sur le Tacot et dont l'entrée ne sera pas payante. Monsieur le Maire propose à cette occasion de mettre la salle à disposition gratuitement.

SFR propose de racheter au prix de 14 000 € les 50 m² de terrain que la commune leur loue 2000 € par an. Le mieux est de ne pas leur vendre car ça nous permet d'avoir un droit de regard sur ce qu'ils y font.

Compte-rendu du SDIS sur les poteaux d'incendie : 2 sont défectueux, un à Montchard et l'autre au Niguet, il faut prévoir de les remettre en état de fonctionnement dans les meilleurs délais.

A l'occasion de la Fête de la Vache, la mairie met à disposition les cantonniers pour aider à l'installation les 13, 14 et 17 juin 2013.

A la suite du décret du 24 janvier 2013 concernant les rythmes scolaires, une réunion organisée par la COPAMO aura lieu le 19 février prochain pour essayer d'harmoniser la mise en place de la réforme sur le territoire de l'intercommunalité.

Une délibération à ce sujet doit être prise par les communes avant le 31 mars prochain.

22h16 fin de la séance.